



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N°2012-143 du 2 octobre 2012

OBJET : Demande d'instauration de servitudes de passage pour le raccordement en assainissement des hameaux de La Grave

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 2012-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010,

Considérant dans le cadre de ce dernier, que le projet de raccordement des hameaux de La Grave nécessite la pose d'une canalisation de collecte des eaux usées dans des propriétés privées afin de supprimer les points de rejet directs au milieu naturel.

Considérant qu'il s'avère difficile de conclure un accord avec certains propriétaires pour l'implantation de la canalisation d'assainissement sur leur terrain (refus ou non réponse).

Considérant que, selon les articles L 152-1 et R 152-1 à R 152-15 du Code Rural, il peut être institué au profit de la Collectivité, une servitude lui conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines d'assainissement dans les terrains privés et d'accéder aux installations, dans la mesure où elle en sollicite la mise en place.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 17 septembre 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 25 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- Sollicite de Monsieur le Préfet des Hautes Alpes, l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes sur des fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement et leurs annexes, comme le prévoient l'article L 152-1 du Code Rural et le décret codifié sous les références R 152-1 à R 152-15 du Code Rural.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012

Date affichage : 09 OCT. 2012